

Jour de carence en cas d'arrêt maladie : attaque inacceptable contre notre santé et nos droits ! SIGNEZ, FAITES SIGNER LA PETITION FORCE OUVRIERE !

L'article instaurant le jour de carence en cas d'arrêt maladie pour les fonctionnaires et a été définitivement adopté en dernière lecture du projet de loi de finances (PLF) pour 2012, intervenue le 21 décembre 2011.

FORCE OUVRIERE exige le retrait de l'article de la loi de Finances qui instaure un jour de carence en cas de maladie pour les fonctionnaires, qui va leur faire perdre une journée de salaire dès le premier jour d'arrêt maladie* !

Cette disposition repose sur une contre-vérité : les fonctionnaires, en cas de maladie, ne sont pas pris en charge par le régime obligatoire, mais par l'employeur ou l'établissement public, qu'il soit d'Etat, un opérateur public, une collectivité territoriale ou un établissement hospitalier.

L'objectif n'est donc pas de réaliser des « économies » pour la sécurité sociale, qui seraient soi-disant dictées au nom de la réduction de la dette publique (dont les fonctionnaires ne sont pas responsables), mais bien de les opposer aux salariés du privé.

Or cet argument est faux : actuellement 70% des salariés du privé n'ont aucun jour de carence, cela leur étant garanti par la convention collective dont dépend leur entreprise.

Pour le gouvernement il s'agit, avant tout, de remettre en cause les garanties statutaires qui permettent à tous les fonctionnaires, en cas de maladie de courte durée, le maintien de leur rémunération.

Mais pour le gouvernement, il s'agit aussi de montrer l'exemple et de mieux armer le MEDEF et le patronat, au moment où ceux-ci encouragés par le premier Ministre, dénoncent de nombreuses conventions collectives afin de remettre en cause les droits collectifs conquis par les salariés avec leurs syndicats.

En imposant un jour de carence aux fonctionnaires, le gouvernement tente de mettre le patronat en position de force pour imposer des jours de carence à tous les salariés du privé.

Or contrairement à l'information relayée par les grands médias, ce ne sera pas une économie la Sécurité Sociale, mais **UNIQUEMENT POUR LES ENTREPRISES !**

FO prend l'initiative d'une pétition nationale qui exige l'abrogation du jour de carence assez d'attaques contre notre statut, assez d'attaques contre notre porte monnaie, assez d'attaques contre notre santé !

Poitiers, le 9 février 2012

*L'article en question prévoit que « *Les agents publics civils et militaires en congé de maladie, ainsi que les salariés dont l'indemnisation du congé de maladie n'est pas assurée par un régime obligatoire de sécurité sociale, ne perçoivent pas leur rémunération au titre du premier jour de ce congé* ».

Les congés de longue maladie, de longue durée, d'incapacité professionnelle résultant de blessures ou de maladie contractées ou aggravées du fait des activités de service, et d'accident du travail, ne seraient pas concernés.



NON AU JOUR DE CARENCE

Pétition nationale

Maintien du traitement au premier jour de maladie !

Le gouvernement, au nom de la réduction de la « dette publique », impose aux fonctionnaires et agents publics le non paiement du 1^{er} jour d'arrêt de maladie. **Cela se traduit par la baisse de leur salaire directe !**

L'article 105 de la loi de finances du 28 décembre 2011 instaure un **jour de carence** dans la fonction publique : hormis les congés de longue maladie, longue durée ou accident du travail, tous les fonctionnaires se verront systématiquement supprimer un jour de salaire dès le premier jour de leur arrêt de travail et cela à chaque arrêt maladie.

Il s'agit là, d'une remise en cause des garanties statutaires et notamment de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 qui permet le maintien de l'intégralité du traitement pendant 3 mois, en cas de maladie ordinaire, à compter du 1^{er} jour de maladie.

Tous les salariés, tous les fonctionnaires, sont directement confrontés aux conséquences du plan d'austérité qui s'attaque au pouvoir d'achat, aux retraites, à la sécurité sociale.

Tout ceci est inacceptable !

Avec FO, les soussignés exigent :

- **L'abrogation du jour de carence et de l'article 105 de la loi de finances.**
- **Le respect de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 qui maintient le traitement pendant 3 mois en cas de maladie.**

Avec FO, les soussignés disent clairement :

- **NON au jour de carence.**
- **OUI à l'augmentation générale des salaires et de la valeur du point indiciaire.**

Nom	Prénom	Etablissement	Mail	Signature

A retourner à : Snudi-FO 86. Maison du Peuple - 21 bis rue Arsène Orillard - 86035 POITIERS
tel : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85 mail : snudifo86@gmail.com site : www.snudifo86.org